

père n'avait pas d'argent. Ils durent ensuite faire appel à la caisse dite des jugements non exécutés. Sur ce jeune homme de 18 ans pesait une dette de quelque \$37,000 avec intérêt s'accumulant de mois en mois. Son père me demanda conseil. Ayant eu quelque expérience dans un ou deux cas semblables, à l'égard desquels j'avais fait enquête au nom de mes commettants, je lui parlai franchement. Je ne pouvais que recommander à son fils de s'embarquer à bord du premier bateau à destination de l'Australie, car il n'aurait jamais gagné assez d'argent pour se sortir de cette impasse.

Vu le grand nombre de compagnies qui vendent présentement de l'assurance-automobile au pays, nous n'améliorerons certainement pas la situation et nous ne protégerons pas mieux les Canadiens en ajoutant une compagnie de plus à la liste. Nos efforts devraient tendre à améliorer le sort de nos commettants et des Canadiens, non à adopter un bill comme celui-ci qui mettrait une autre chaîne au cou des contribuables canadiens.

Le préopinant a évoqué un autre point en parlant des problèmes que soulève un bill comme celui-ci. Il a signalé que la compagnie dont nous discutons appartient à l'étranger, et que ses profits—admettons que ces compagnies sont en affaires en vue du profit, qu'elles ne sont des entreprises bénévoles—seront tirés de notre pays et que la situation ajoutera au problème que doit surmonter de temps à autre le ministre des Finances (M. Sharp): le déséquilibre de la balance des paiements entre le Canada et les États-Unis. En adoptant ce bill, ne ne ferons qu'aggraver la situation.

Récemment, nous étions saisis d'un bill—la date du débat et le numéro du bill m'échappent—visant à constituer en société une compagnie assez semblable à celle à l'étude, qui a promis et garanti qu'elle deviendrait entièrement canadienne en dix ans. Je suis disposé à proposer, au moment opportun, un amendement renfermant la même exigence, car il me semble que l'idée est très raisonnable. Ces compagnies viennent demander à notre Parlement d'adopter un bill les constituant en société, ce qui leur permettra d'exercer ici leur commerce. Étant donné qu'elles ajouteront aux problèmes, aux épreuves et aux tribulations du ministre des Finances et du gouvernement canadien, il n'est que juste que nous obtenions la garantie qu'il s'agit seulement d'une situation temporaire et qu'un jour viendra, dans un avenir pas trop éloigné, où ce problème recevra une solution.

[M. Martin.]

Je n'ai rien de plus à dire, pour le moment, au sujet de ce bill. Je tiens cependant à enjoindre aux députés d'étudier très attentivement les mesures de ce genre et ne plus les laisser passer par routine, comme nous le faisons depuis des années. En effet, certains aspects de ce projet de loi devraient, à mon avis, faire l'objet d'un examen approfondi de notre part, si nous voulons remplir les devoirs que nous avons envers nos commettants et les Canadiens en général.

M. Bud Germa (Sudbury): Monsieur l'Orateur, je crois que la plupart des Canadiens acceptent en général le principe de l'assurance. Nous savons que l'assurance est particulièrement nécessaire à ceux qui ne possèdent pas les moyens financiers de se protéger contre les pertes, les blessures ou les dégâts imprévisibles. Je crois donc que le principe de l'assurance est accepté par nous tous. Nous espérons qu'il continuera à permettre aux gens de se protéger contre les divers maux que j'ai mentionnés. Je crois également que les Canadiens dont les moyens sont plus limités que ceux du citoyen ordinaire ont le droit d'être protégés au plus bas prix possible. En principe, voilà la raison pour laquelle les députés dans ce coin-ci de la Chambre ont depuis de nombreuses années proposé certaines sortes d'assurances, comme l'assurance-santé, l'assurance-automobile et divers autres genres de protection qui devraient être fournis par le gouvernement à un prix de base.

Au Canada, il existe un nombre suffisamment élevé de compagnies d'assurance pour fournir la protection dont nous avons besoin à l'heure actuelle. Si nous en augmentons le nombre, nous augmenterons le coût de l'assurance pour ceux qui doivent être protégés. Sauf erreur, il y a en Ontario 125 compagnies qui offrent l'assurance-maladie. Naturellement, chacune de ces compagnies doit avoir un président, 10 ou 12 vice-présidents et quelques centaines d'agents dispersés à travers la province et gaspillant ainsi du temps et de l'argent. Ces gens, à mon avis, n'apportent rien à la productivité de notre pays. J'estime que sur le plan de l'économie, ils sont plutôt du côté de la consommation ou du côté parasite, parce qu'à mon sens, tout est payé par les gens qui produisent la richesse. Vendre des polices d'assurance ne crée pas de nouvelles richesses; c'est seulement utiliser les richesses qui ont été créées par d'autres qui jugent bon d'apporter ce genre de contribution à notre pays.